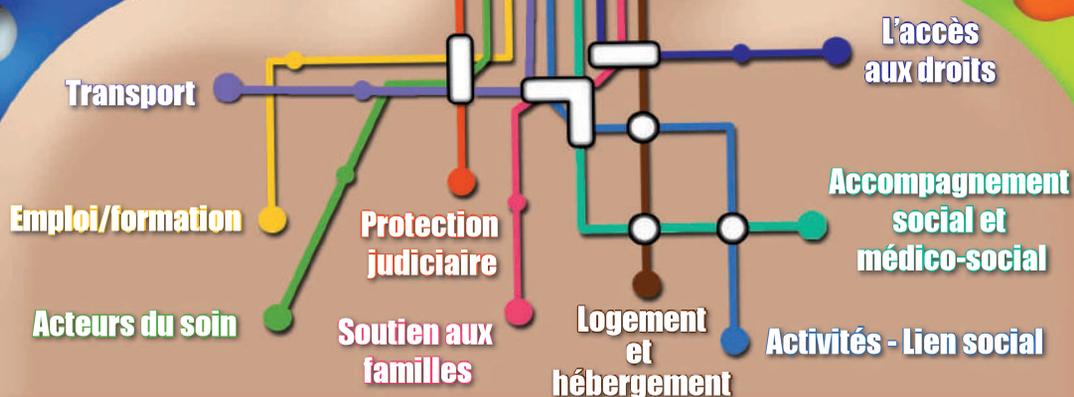


Santé mentale Pays de Saint-Malo

Pour mieux
vous orienter



ÉDITION 2017





La santé mentale nous concerne tous et fait partie intégrante de la santé. Comme il n'y a pas de santé sans santé mentale, les acteurs locaux (qui composent le Conseil Local Santé Mentale du Pays de Saint-Malo) ont souhaité éditer ce livret pour accompagner les usagers et leurs familles dans les réponses de proximité.

Le livret présente les structures et les services existant sur notre territoire du Pays de Saint-Malo. Nous souhaitons que ce livret vous apporte les informations essentielles et qu'il contribue à faciliter le parcours dans le champ du handicap psychique. Néanmoins, la liste des ressources présentées n'est pas exhaustive et n'aborde pas les dispositifs de droit commun.

Le Conseil Local Santé Mentale réunit une vingtaine de structures locales, sous l'impulsion du CCAS de Saint-Malo. Pour bien accompagner les personnes, les professionnels et les bénévoles, quel que soit leur champ d'intervention, doivent travailler dans le cadre d'un partenariat respectueux des compétences de chacun. L'interconnaissance des dispositifs favorise une prise en charge adaptée et coordonnée.

Nathalie LEVILLAIN

Adjointe à la Famille et à la Solidarité

Sommaire

Les acteurs du soin.....	3
Soutien aux familles.....	8
L'accès aux droits.....	11
Protection judiciaire.....	14
Accompagnement social et médico-social.....	15
Logement et hébergement.....	17
Transport	20
Activités - Lien social.....	21
Emploi/formation.....	22

LES ACTEURS DU SOIN

Aujourd'hui un français sur cinq souffre de façon chronique ou passagère d'un ou plusieurs trouble(s) psychique(s). La spécificité du soin en santé mentale repose sur une approche pluri-professionnelle (médecin généraliste, psychiatre, infirmier, aide-soignant, assistante sociale, psychologue ou aide médico-psychologique, travaillant en secteur libéral ou en Centre Hospitalier). Il prend en compte la personne dans sa globalité (biologique, psychologique et sociale) autour d'un projet de soin.

LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Les médecins généralistes sont les acteurs de première ligne, souvent mobilisés les premiers en cas d'urgence. Ils assurent la détection précoce et le traitement des troubles légers ou modérés. Ils participent à l'accompagnement psychiatrique et somatique des troubles graves stabilisés, en lien avec les psychiatres.

LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-MALO

Le territoire national est découpé en aires géographiques appelées "secteurs". La sectorisation psychiatrique correspond à l'organisation administrative relative à la maladie mentale et à la répartition des structures de soins de santé mentale. Cette organisation assure la prise en charge d'un malade, sous réserve de son libre choix, par une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité d'un psychiatre hospitalier référent. Le Centre Hospitalier de Saint-Malo organise le suivi des patients des secteurs G01 et G02.

Le Centre Hospitalier Guillaume Régnier accueille les patients des secteurs G07 et G08

LES CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES (CMP)

Les centres médico-psychologiques sont des lieux où les personnes peuvent consulter anonymement et gratuitement des infirmiers, des psychologues, des psychiatres...

À Combourg : 2 allée des Châtaigniers • Tél. 02 99 21 29 89

À Dinard : 48 rue de la Gare • Tél. 02 99 46 83 80

À Dol-de-Bretagne : 16 rue Pierre Sémart • Tél. 02 99 21 28 10

À Saint-Malo : 78 boulevard du Rosais • Tél. 02 99 21 29 22

SECTORISATION DES SERVICES DE PSYCHIATRIE



Le choix du CMP dépend de la commune de résidence :

CMP de Combourg (G02)	CMP de Dinard (G02)	CMP de Dol-de-Bretagne (G01)	CMP de Saint-Malo (G01)	CMP de Tinténiac (G07)	CMP Mordelles et Montfort sur Meu (G08)
Bonnemain Combourg Cuguen Lourmais Meillac Saint-Léger des prés Trémeheuc Lanhélin Saint-Pierre-de-Plesguen Tressé	Dinard La Richardais Lancieux Langrolay-sur-Rance Le Minihic-sur-Rance Pleslin-Trigavou Plessix Balisson Pleurtuit Ploubalay Saint-Briac-sur-Mer Saint-Jacut de la Mer Saint-Lunaire Trégon Trémereuc	Baguer Morvan Broualan Cherrueix Dol-de-Bretagne Épiniac Hirel La Boussac La Fresnais Le Tronchet Le Vivier-sur-Mer Lillemer Miniac Morvan Mont-Dol Pleine-Fougères Plerguer Roz-Landrieux Roz sur Couesnon Sains Saint-Broladre Saint Georges de Gréhaigne Saint Marcan Sougéal Trans Vieux-Viel	Cancale Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine La Gouesnière La Ville-ès-Nonais Saint-Benoît-des-Ondes Saint-Coulomb Saint-Guinoux Saint-Jouan-des-Guérets Saint-Malo Saint-Méloir-des-Ondes Saint-Père-Marc-en-Poulet Saint-Suliac	Dingé Hédé La Chapelle-aux-Fitzméens La Baussaine Longaulnay Plesder Pleugueneuc Québriac Saint-Domineuc Saint-Thual Trévérien Trimer Tinténiac	Cardroc Les Iffs Saint-Brieuc-les-Iffs

LES SERVICES DE PSYCHIATRIE ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (G01 ET G02)

UN DISPOSITIF DE SOINS D'ACCUEIL (LE DSA) : site Broussais.

Deux unités de 22 lits d'hospitalisation de courte durée accueillent des patients à partir de 16 ans. Ces 2 services accueillent les patients, avec ou sans leur consentement, présentant des troubles psychiques aigus rendant parfois leur consentement à l'hospitalisation impossible.

La Psychiatrie 1 : secteur G02

La Psychiatrie 2 : secteur G01

1 rue de la Marne - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 21 21 (standard)

UN DISPOSITIF DE SOINS DE LONGUE DURÉE (DSLDD) réparti sur deux unités sur le site du Rosais.

La Psychiatrie 3 : unité fermée de 22 lits accueillant des pathologies psychiatriques de longue durée.

La Psychiatrie 4 : unité ouverte de 20 lits, dont l'objectif de soins est la réhabilitation et la réinsertion sociales.

Boulevard du Rosais - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 21 21 (standard)

UNITÉ DIAGNOSTIC D'ORIENTATION UDO - UNITÉ D'ACCUEIL MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE UAMP (site Broussais) :

Unité de 12 lits qui accueille les personnes ayant des idées suicidaires et/ou qui ont tenté de se suicider.

1 rue de la Marne - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 21 21

UN AXE SOCIAL

Il regroupe une équipe d'assistantes sociales qui travaillent dans les unités d'hospitalisation et les CMP des secteurs G01 et G02. Après l'hospitalisation, l'assistante sociale poursuivra le travail engagé avec le patient et l'aidera à construire son projet à l'extérieur de l'hôpital.

2 rue Laënnec - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 27 90

LES ÉQUIPES MOBILES

L'ÉQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ (EMPP)

L'Équipe mobile composée de 2 infirmiers a pour mission de favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Elle concerne les personnes âgées de 16 ans et plus. Cette équipe assure l'interface entre le secteur psychiatrique et les différents professionnels ou bénévoles intervenant auprès des personnes en situation difficile.

Équipe Mobile Psychiatrie Précarité : Centre Médico-Psychologique, 78 Bd du Rosais
35400 Saint-Malo • Tél. 02 99 21 22 36 ou 02 99 21 29 22 • Courriel : emsmep@ch-stmalo.fr

L'ÉQUIPE MOBILE DE PSYCHO-GÉRIATRIE

L'Équipe mobile psycho-gériatrique est composée de 2 infirmiers. Elle intervient en structure, sur prescription médicale du psychiatre hospitalier pour les personnes de plus de 65 ans.

Équipe Mobile Psycho-Gériatrie : Centre Médico-Psychologique, 78 Bd du Rosais
35400 Saint-Malo • Tél. 02 99 21 29 22

LES ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION : LES OUTILS THÉRAPEUTIQUES

Les activités thérapeutiques permettent au patient de se resocialiser, de retrouver une autonomie dans la vie de tous les jours.

Elle s'articule autour de plusieurs structures : les Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et les Hôpitaux de jour.

Les activités thérapeutiques sont prescrites par le médecin psychiatre.

L'HÔPITAL DE JOUR

Thérapeutique, il vise la réhabilitation et la réinsertion sociales.

À Saint-Malo (le Môle) : 7 rue Ernest Renan • Tél. 02 99 56 56 19

À Combourg : 43 rue de la Libération • Tél. 02 99 21 29 89

À Dol-de-Bretagne : 16 rue Pierre Sémart • Tél. 02 99 21 28 10

CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL (CATTP)

Des activités thérapeutiques sont proposées aux patients à la demi-journée, toujours sur prescription médicale.

À Saint-Malo : 78 bd du Rosais • Tél. 02 99 21 29 22

À Dinard : 48 rue de la gare • Tél. 02 99 46 83 80

À Dol-de-Bretagne : 16 rue Pierre Sémart • Tél. 02 99 21 28 10

À Combourg : 43 rue de la Libération • Tél. 02 99 21 28 10

LES APPARTEMENTS COMMUNAUTAIRES

Situés au cœur de la ville, ils sont au nombre de 4 et accueillent 10 patients. L'entrée en appartement se fait suite à une hospitalisation et sur prescription médicale du psychiatre.

LES FAMILLES D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE

Réparties sur le Pays Malouin, elles accueillent 7 patients. Ce service organise le traitement des personnes de tous âges souffrant de troubles psychologiques, mais dont l'état de santé est stabilisé, susceptibles de retirer un bénéfice d'une prise en charge thérapeutique dans un milieu familial substitutif stable. L'entrée en Famille d'Accueil Thérapeutique se fait suite à une hospitalisation et sur prescription médicale du psychiatre.

AUTRE ALTERNATIVE À L'HOSPITALISATION

LE CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

Le C.S.A.P.A. est un lieu d'accueil, d'écoute, de soins et d'orientation pour tous les usagers de psychotropes et/ou souffrant d'addiction sans produit (alcool, tabac, cannabis, cocaïne, héroïne, dépendance aux jeux...) ou les membres de l'entourage.

Une équipe de professionnels (médecin, infirmier, psychologue, assistant social, diététicien) est à votre disposition sur rendez-vous.

CSAPA Le Rosais : 80 boulevard du Rosais - 35403 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 22 30 • Fax : 02 99 21 22 27

SOUTIEN AUX FAMILLES

Si vous recherchez des associations pour vous aider ou vous accompagner pendant un moment difficile, adressez-vous à :

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE PERSONNES MALADES ET / OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES : UNAFAM

- Conseil, écoute, soutien et information pour les familles et amis de personnes ayant des troubles psychiques par le biais de permanences et de réunions thématiques
- Entraide entre adhérents
- Groupes de paroles et de réflexion
- Formations
- Représentation des familles pour porter et défendre les intérêts des malades et handicapés psychiques auprès des instances nationales, régionales, départementales (Agence Régionale de Santé, municipalités, MDPH...)
- Relations de proximité avec les partenaires locaux, sanitaires (pôle psychiatrie de Saint-Malo) et médico-sociaux (Conseil Local de Santé Mentale, Savs, Gem, Clic, Esat...).

Permanences pour recevoir les familles chaque 1^{er} mardi du mois :

- à Saint-Malo de 10 h à 12 h dans les locaux du CMP de Saint-Malo - 78 bd du Rosais
- à Dinard de 15 h à 17 h - 23 rue de la Vallée

UNAFAM (Antenne du Pays de Saint-Malo)

Tél. 06 28 61 34 28

Courriel : 35@unafam.org • www.unafam.org

ASSOCIATION D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET À LEUR FAMILLE (ADAPEI)

L'Adapei 35 est une association de parents créée autour de valeurs communes :

- Soutenir, rencontrer et accompagner les personnes et leur famille
- Promouvoir des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap
- Défendre leurs droits et intérêts
- Accompagner chacun pour garantir un plein épanouissement

L'Adapei gère notamment des structures comme des Instituts médico-éducatifs, des foyers de vie, des Foyers d'Accueil Médicalisé et des établissements et services d'aide par le travail.

ADAPEI Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine, Territoire de Saint-Malo :

22 rue des Huniers - 35400 Saint-Malo

Tél. 02 99 20 21 22

Courriel : territoire.saint-malo@adapei35.asso.fr • www.adapei35.com

CENTRE DE RESSOURCES FAMILLES ET TROUBLES PSYCHOTIQUES - CREFAP

Le CREFAP s'adresse aux familles qui s'inquiètent pour un de leurs proches souffrant ou susceptible de souffrir d'une problématique psychique, notamment psychotique.

Pour les familles et pour les professionnels, la structure propose accueil, information, formation, soutien et accompagnement.

12 rue Franz Heller Bât. F - 35700 Rennes
Tél. 02 99 87 55 78
Courriel : l.renoux@ch-guillaumeregner.fr • www.crefap.fr

AUTISME CÔTE D'ÉMERAUDE

L'association regroupe les familles et amis d'enfants et d'adultes présentant des Troubles Envahissants du Développement (autisme, syndrome d'Asperger...).

Elle accueille également des personnes ayant elles-mêmes ces troubles.

Objectifs :

- Soutenir, informer, former les familles et les professionnels
- Faire connaître cette autre forme d'intelligence qu'est l'autisme (sachant que ce n'est pas une maladie mentale)

Moyens :

- Rencontres individuelles à la demande
- Réunions, journées de formation, permanences d'accueil, journées portes ouvertes...
- Journal interne régulier, bibliothèque/vidéothèque, blog, prêt de matériel éducatif

AUTISME CÔTE D'ÉMERAUDE

Tél. 06 84 96 99 56 entre 18 h et 20 h en semaine

Courriel : autisme.emeraude@free.fr • Facebook : Autisme Côte d'Émeraude

FÉDÉRATION NATIONALE DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL ET HANDICAPÉS - FNATH

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et de la Vie :

- Accès aux soins
- Défense et recours
- Défense juridique
- Montage de dossiers amiante

La FNATH dispose d'une Mutuelle. La F.N.A.T.H améliore le quotidien des accidentés du travail et de la vie des personnes handicapées, invalides, ou malades et leurs ayants droit. Elle accueille, conseille, défend, aide et effectue toutes démarches (contentieux, sécurité sociale, MSA) pour toutes personnes en accident de travail ou de la vie, handicapée ou assurée sociale en arrêt de travail ou autres. Un juriste est présent pour toutes informations et pour résoudre les difficultés.

FNATH : 8 rue Ernest Renan
Immeuble La Corderie
35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 56 34 46

DEMAIN J'AI VINGT ANS - DJAVA

- Apporte son soutien aux familles de jeunes (âgés de 20 ans et plus) en situation de handicap y compris psychique, sortant d'IME (lieu de rencontre et d'entraide).
- Propose des activités aux jeunes de plus de 20 ans, ne bénéficiant pas de solution adaptée, pour favoriser leur développement et leur intégration dans la société.

Demain j'ai vingt ans : La Roussaie - 35540 Miniac-Morvan

Tél. 02 99 58 02 08 • Mobile : 06 46 82 32 67 • Courriel : djava.asso@sfr.fr

L'ACCÈS AUX DROITS

Plusieurs organismes sur le territoire du Pays de Saint-Malo vous accompagnent dans vos démarches pour faire valoir vos droits.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Créée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu ressource dans chaque département pour :

- Informer, renseigner et répondre à vos questions,
- Évaluer avec vous vos besoins, élaborer le projet de vie et le plan de compensation du handicap
- Aider dans vos démarches, accompagner les personnes handicapées dans le suivi de la compensation
- Attribuer les prestations et assurer le suivi.

La MDPH est composée d'une équipe pluridisciplinaire : ergothérapeutes, assistants sociaux, psychologues, médecins, conseillers de l'accueil social et professionnel, référents insertion scolaire et professionnelle.

La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) est l'instance qui étudie et attribue les aides comme :

- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (aide matérielle et aide financière pour la vie quotidienne)

La CDAPH oriente la personne vers des établissements ou des services spécialisés selon ses besoins et son projet de vie.

MDPH : 13 avenue de Cucillé - CS 13103 - 35031 Rennes Cedex
Tél. 08 10 01 19 19 • Courriel : contact@mdph35.fr • www.mdph35.fr

CLIC DU PAYS DE SAINT-MALO

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) d'Ille-et-Vilaine sont des antennes relais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il s'agit d'un lieu unique destiné à faciliter les démarches de toute personne confrontée à un handicap (adulte et enfant) et qui propose un accès unifié aux droits et prestations.

Plus précisément, les CLIC du Pays de Saint-Malo s'adressent :

- Aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leurs proches,
- Aux personnes handicapées et à leur entourage,
- Aux professionnels du secteur social et médico-social.

Le CLIC renseigne sur les droits et guide dans les démarches (instruction des dossiers de prestation de compensation du handicap et aide à la rédaction du projet de vie). Le CLIC apporte des informations et des conseils sur le soutien à domicile, les structures d'hébergement, les aides financières, la vie quotidienne...

En outre, le CLIC, en tant qu'instance de coordination partenariale, organise des temps de concertation autour de situations individuelles, rassemblant des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire, en accord avec l'utilisateur.

Sur le Pays de Saint-Malo, vous pouvez solliciter :

À Saint-Malo : Maison de la Famille, 1 place Anne de Bretagne - CS 21826
35418 Saint-Malo Cedex

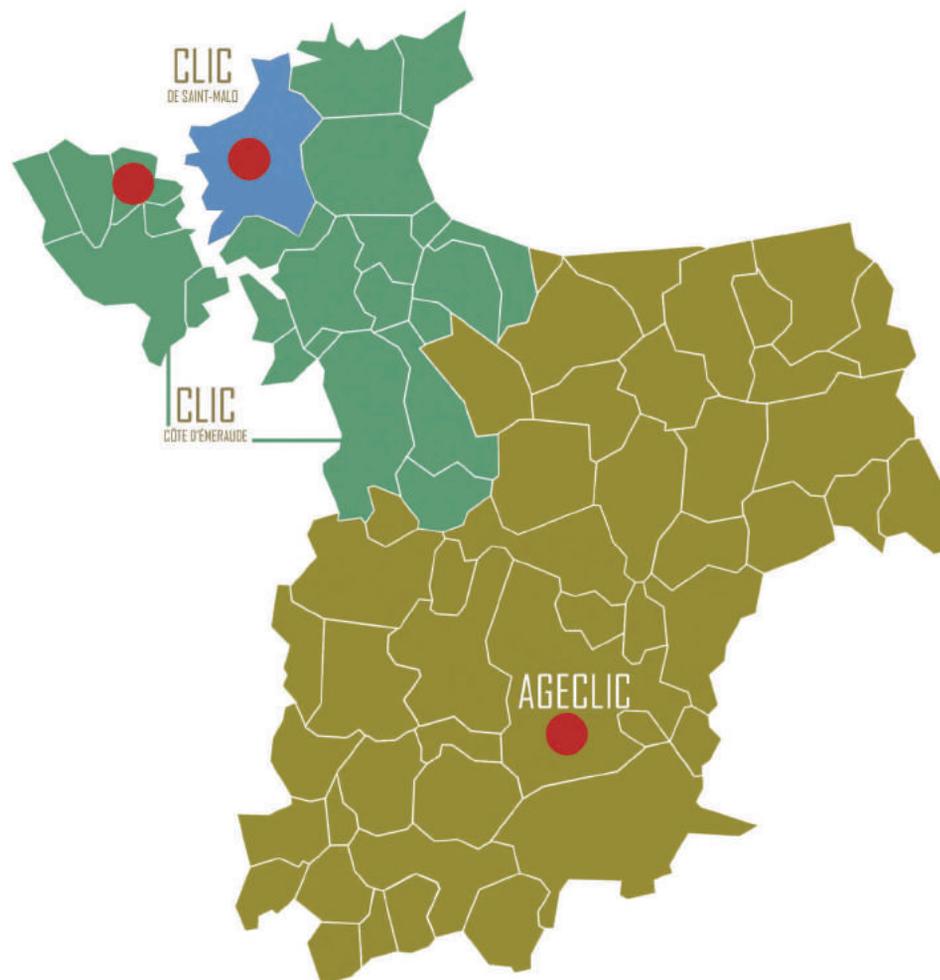
Tél. 02 23 18 58 00 • Courriel : ccas.clic@saint-malo.fr

À Dinard : 1 rue Henri Dunant - 35800 Dinard • Tél. 02 99 16 88 76

Courriel : clic3-cote-emmaude@hotmail.fr • www.clic-cote-emmaude.fr

À Combourg : Maison des Services, rue de la Mairie - 35270 Combourg • Tél. 02 99 73 43 23

Courriel : clic@ageclic.fr



LES PRINCIPALES AIDES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRÉTENDRE :

Lorsque la personne se trouve dans l'incapacité de travailler, il est nécessaire de faire les démarches pour qu'elle obtienne des ressources financières pour bénéficier d'une certaine autonomie. Les aides varient énormément suivant l'âge, la situation antérieure, les ressources, etc.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est le minimum vital destiné à tout adulte de plus de 25 ans. Le RSA peut être considéré comme un revenu provisoire.

La pension d'invalidité peut être obtenue à la suite d'une maladie ou un accident ayant entraîné une réduction de sa capacité de travailler, sous certaines conditions. La CPAM est l'organisme instructeur.

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Si l'état de santé de la personne ne lui permet pas d'accéder à un emploi, elle peut demander à bénéficier d'une Allocation Adulte Handicapé (AAH).

L'étape préalable est la constitution d'un dossier comprenant notamment un certificat médical pour une reconnaissance du handicap. Ce dossier sera instruit par la MDPH.

La santé : la Protection Universelle Maladie (Puma) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La création de la Puma implique que chaque Français bénéficie, sous condition de résidence ou de travail en France, de droits ouverts à vie pour disposer d'une assurance maladie. Par conséquent, la couverture maladie universelle de base (CMU) n'a plus de raison d'être et est supprimée. De plus, pour être mieux remboursé, il est utile d'avoir une complémentaire santé. Il existe des aides pour faciliter l'accès à une complémentaire santé : la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), l'aide pour une complémentaire santé (ACS)...

Des démarches peuvent être nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour mettre à jour vos droits.

CPAM Saint-Malo : 10 avenue Jean Jaurès - 35400 Saint-Malo • Tél. 36.46 • www.ameli.fr
Permanences à Dinard, Combourg, Dol-de-Bretagne et Tinténiac (renseignement sur www.ameli.fr)

Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) et le service social du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peuvent vous conseiller et vous orienter.

LES CDAS :

À **Dol-de-Bretagne** : CDAS de la Baie, 1 rue des Tendières • Tél. 02 99 48 21 92

À **Combourg** : Square Bohuon • Tél. 02 99 73 05 69

À **Saint-Jouan-des-Guéréts**, CDAS du Pays Malouin : 10 rue du Clos de la Poterie • Tél. 02 99 19 15 15

À **Saint-Malo** : 12 boulevard de la Tour d'Auvergne • Tél. 02 99 40 62 20

LES CCAS :

À **Dol-de-Bretagne** : Espace social rue des Tendières • Tél. 02 99 48 48 18

À **Dinard** : 28 boulevard Féart - BP 80206 • Tél. 02 99 46 52 00

À **Saint-Malo** : 16 Bd Villebois Mareuil • Tél. 02 99 40 60 50

Autre CCAS : Contacter la mairie de votre commune

CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSEIL SUR LES AIDES TECHNIQUES (CICAT)

Le CICAT a pour mission d'informer et de conseiller, en toute objectivité et indépendance commerciale, les personnes en situation de handicap, leurs familles, les professionnels, les collectivités et institutions sur une question relevant d'une situation de handicap et/ou de perte d'autonomie.

Ces demandes peuvent concerner :

- Les aides techniques
- L'accessibilité de l'habitat et du lieu de travail
- Les aménagements de véhicules
- L'accessibilité des lieux publics et des établissements recevant du public

CICAT :
Tél. 02 97 21 20 20 • Courriel : accueil@cicat.mutualitebretagne.fr

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Tout le monde n'est pas en mesure d'assumer toutes ses responsabilités. Des mesures de protection juridique peuvent être mises en place, pour aider, accompagner, conseiller ou contrôler les personnes éprouvant des difficultés à gérer et à assumer l'ensemble ou une partie des actes civils.

LE TRIBUNAL D'INSTANCE - Service des tutelles

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique (...) S'il n'en est disposé autrement, la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions ».

À chaque situation particulière, il existe une mesure de protection légale.

- la sauvegarde de justice
- la curatelle
- la tutelle

Mesures d'accompagnement des majeurs

Les mesures d'accompagnement sont destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. Il existe 2 types de mesure : la mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) et la mesure d'accompagnement judiciaire (Maj).

Le Mandat de protection future : contrat qui permet à une personne d'organiser à l'avance sa protection, ou celle de son enfant handicapé, en choisissant celui ou celle qui sera chargé(e) de s'occuper de ses affaires le jour où elle ne pourra plus le faire elle-même, en raison de son âge ou de son état de santé.

Tribunal d'Instance "Service des tutelles" : 1 place Saint-Aaron - BP 79 - 35412 Saint-Malo Cedex
Tél. 02 99 20 20 91

ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES

Les associations tutélaires peuvent être choisies par le juge ou la personne pour exercer une mesure de protection lorsque la famille est absente ou lorsque la famille souhaite un relais. La personne peut aussi avoir recours à un mandataire privé ou un mandataire préposé d'un établissement hospitalier.

Deux structures existent sur le Pays de Saint-Malo :

Association Pour L'action Sociale et Educative (APASE) - Antenne de Saint-Malo :
37 avenue des Comptoirs - BP 30 - 35405 Saint-Malo Cedex • Tél. 02 99 82 52 99

Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine (ATI) : 8 Bd Villebois Mareuil - BP 7 - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 20 28 20

ASSOCIATIONS D'AIDE ET DE CONSEILS

Des professionnels peuvent également apporter de l'information et des conseils aux familles envisageant ou exerçant une mesure de protection.

Association Départementale d'Aide aux tuteurs, curateurs et mandataires judiciaires à la protection des majeurs (ADAGE) :

Cité Judiciaire : 7 rue Pierre Abélard - CS 3127 - 35031 Rennes Cedex
Tél. 02 99 65 38 38 • Courriel : adage.35@orange.fr

Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux (UDAF) : ZAC Atalante Champeaux - CS 14226
35042 Rennes • Tél. 02 99 20 28 20 • Courriel : soutien.tuteurs.familiaux@wanadoo.fr
www.tuteursfamiliaux35.org

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

La personne présentant des troubles psychiques peut bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire. Cela peut concerner la sphère :

- Personnelle (se soigner, faire des courses, préparer des repas...)
- Sociale (prévoir et organiser un rendez-vous...)
- Professionnelle (orientation, aide à l'intégration, aménagement de poste...).

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-Social (SAMSAH) répondent à cette attente.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE – L'ESTRAN

L'Estran a pour vocation de contribuer, par un accompagnement adapté, à la réalisation du projet de vie des personnes en « favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité » (décret du 11 Mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et SAMSAH). Ainsi, l'Estran accompagne la personne afin de favoriser un mieux-être ainsi qu'un maintien/développement d'une autonomie qui lui permettent de prendre sa place dans la société.

Les domaines de l'accompagnement peuvent relever selon les situations personnelles de :

- La vie quotidienne,
- La vie relationnelle et familiale,
- La santé,
- L'habitat,
- Le budget et les démarches administratives,
- La mobilité,
- Les loisirs,
- La contribution sociale (travail, bénévolat).

Les contenus, les rythmes et les lieux de l'accompagnement sont déterminés avec la personne accompagnée, dans le cadre de son projet individuel, signé avec le service.

Dans le cadre de ce « sur-mesure », le service peut proposer différentes modalités d'accompagnement : entretiens au service, visites à domicile, permanences d'accueil sans rendez-vous au service, accompagnement physique dans les démarches extérieures, temps collectifs, travail en partenariat...

L'Estran est un service géré par l'APASE et habilité par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap psychique résidant sur le territoire du pays de Saint-Malo.

SAVS L'ESTRAN : 12 rue Maison Neuve - Immeuble les Alizés II - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 82 27 00 • Fax : 02 99 82 68 19 • Courriel : savs-stmalo@apase.org

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS – SAMSAH ESPOIR 35

Le SAMSAH s'adresse à des adultes notifiés par la MDPH, souffrant d'un handicap psychique, et résidant sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Le SAMSAH dispose d'une capacité de 50 places. Il est issu d'une coopération entre les associations ESPOIR 35, LADAPT Bretagne et UNA Ille-et-Vilaine.

Le service SAMSAH contribue à répondre aux besoins individuels de chaque personne en favorisant :

- Leur bien-être et leur épanouissement,
- Leur socialisation,
- Le maintien et/ou le développement de leur autonomie,
- Le soutien dans les actes de la vie quotidienne et sociale,
- Le soutien dans les démarches administratives et de soins.

L'équipe pluridisciplinaire composée de professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux, propose des RDV hebdomadaires (au domicile et à l'extérieur) en assurant une continuité de service 365 jours par an.

Le service répond aux besoins primaires et de soins psychiatriques et somatiques des personnes accompagnées. Il assure des prestations en complément du réseau d'aides de la personne et coordonne : aidants, structures sociales et médico-sociales, services de santé, MDPH, organismes tutélaires, associations ou maisons de quartier...

L'accompagnement est ajusté aux capacités de chaque personne accompagnée et aux différentes phases de la maladie : service temporaire, séquentiel ou permanent. Une équipe mobile peut également se mobiliser en soutien, pour des conseils, de l'information et/ou de la prévention.

Des activités collectives sont proposées afin de favoriser le lien social, sortir de l'isolement...

Des synthèses en présence de la personne et de ses aidants ponctuent l'accompagnement tout au long de l'année. Le projet individualisé permet également de se fixer des objectifs contractualisés à court, moyen et long terme. Il est ajustable en cours d'année.

SAMSAH ESPOIR 35 :

Locaux Rennes : 7 route de Vezin - 35800 Rennes

Locaux Saint-Malo : 1 avenue des Comptoirs - 35400 Saint-Malo

Tél. 02 57 87 29 04 • samsah@espoir35.fr

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

Etre bien logé favorise le bien-être. L'accès à un logement répondant à nos besoins participe à notre équilibre.

Deux possibilités de logement sont envisageables en fonction du degré d'autonomie de la personne et de son choix.

DANS LE MILIEU ORDINAIRE

Les bailleurs sociaux

Les 3 bailleurs sociaux locaux gèrent le service de location

Aiguillon construction : 1 avenue des Comptoirs - 35400 Saint-Malo • Tél. 02 99 21 31 50

Fax : 02 99 19 66 12

Émeraude Habitation : 12 avenue Jean Jaurès - BP 63 - 35406 Saint-Malo • Tél. 02 99 20 28 20

Fax : 02 99 40 94 67

La Rance : 31 Bd des Talards - BP 01 - 35401 Saint-Malo Cedex • Tél. 02 99 40 02 20

Le secteur Privé

Pour le secteur privé, il n'existe pas de service spécifique recensant les offres de logements. Il faut, comme pour une recherche de logements ordinaires, consulter les petites annonces, les agences immobilières, les offices notariaux...

Les aides aux logements

Toute personne qui réside dans un logement peut bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement ou (APL) ou de l'Allocation Logement à caractère social (ALS) en fonction de ses revenus.

Le logement doit répondre à des normes de confort et de superficie. Le calcul de ces prestations est soumis à un plafond des ressources.

CAF

Point Accueil CAF
63 rue de la Marne
35400 Saint-Malo
Tél. 08 10 25 35 10

CAF

Cours des Alliées
35028 Rennes Cedex 9
Tél. 02 99 29 19 99

MSA (pour les personnes

qui dépendent de ce régime)
10 avenue des Français Libres
35027 Rennes Cedex 9
Tél. 02 99 01 80 80

Les travaux

Il est possible de bénéficier d'une aide pour la réalisation de travaux, l'élaboration d'un projet et l'accompagnement dans certaines démarches. Tout public propriétaire ou locataire notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en difficultés sociales peuvent en bénéficier.

SOLIHA Ille-et-Vilaine : 22 rue Poullain Duparc - BP 30128 - 35101 Rennes Cedex 3

Tél. 02 99 79 51 32 • Fax : 02 99 78 28 56

(Permanence à la Maison des services de Combourg)

Le Point Logement Jeunes

Le Point Logement Jeunes, géré par l'association Ty Al Levenez, accompagne les jeunes de 16 à 30 ans, et notamment les jeunes avec un handicap psychique, dans leur recherche de logement sur le Pays de Saint-Malo, grâce à une équipe pluri-professionnelle.

Point Logement Jeunes : 14 rue Théodore Monod • 35400 Saint-Malo
Tél. 02 23 18 28 86 • Courriel : plj@centre-marie-la-chambre.fr

Les Résidences Habitat Jeunes

L'association Ty Al Levenez gère différentes Résidences Habitat Jeunes sur le Pays de Saint-Malo. Ces structures peuvent accueillir des personnes en situation de handicap et notamment psychique.

Résidence Habitat Jeunes Marie La Chambre : 3 avenue de la Fontaine au Bonhomme
35400 Saint-Malo • Tél. 02 99 56 29 64 • Courriel : fjtmarielachambre@wanadoo.fr
(Logements également disponibles à Dinard et Dol de Bretagne)

Résidence Habitat Jeunes Patrick Varangot : 37 avenue du Révérend Père Umbricht
35400 Saint-Malo • Tél. 02 99 40 29 80 • Courriel : info@centrevarangot.com

EN MILIEU SPECIALISÉ

Le foyer de vie

Le foyer de vie est une structure médico-sociale destinée à l'accueil et à l'hébergement des personnes en situation de handicap, bénéficiant d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle mais inaptés au travail. Des activités occupationnelles et collectives y sont proposées.

À Saint-Malo : Foyer des Quatre Pavillons, 1 rue des Quatre pavillons
Tél. 02 99 19 55 65 • Fax : 02 99 19 55 67 • Courriel : lesquatrepavillons@adapei35.asso.fr
www.adapei35.com

À Dol-de-Bretagne : Résidence de l'Abbaye, 61 rue de Dinan
Tél. 02 99 48 01 77 • Fax : 02 99 48 42 79 • Courriel : contact@residence-abbaye.fr
www.residence-abbaye.fr

À Bazouges la Pérouse : Foyer Le Village, 9 avenue de Combourg
Tél. 02 99 97 44 20 • Fax : 02 99 97 46 96 • Courriel : cadre.foyerdevie-bazouges@orange-business.fr

Au Tronchet : Foyer de vie, La Prière
Tél. 02 99 58 95 78 • Fax : 02 99 58 14 41 • Courriel : admissions@mr-fv-tronchet.fr
www.letronchet-ehpad-foyerdevie.com

Les habitats regroupés

L'association PEP 35 propose l'accompagnement de personnes dans trois habitats sécurisés à raison de 6 appartements regroupés par site :

Dans ces trois lieux, les personnes sont locataires de leur logement T2 ou studios. Des salariées diplômées aides-médico-psychologiques (AMP) les accompagnent et proposent selon un projet personnalisé défini ensemble, un accompagnement qui recouvre un ou plusieurs domaines :

- Actions d'aide à la vie quotidienne dans le logement
- Actions d'accompagnement à l'insertion et l'intégration sociale dans la cité
- Actions d'aide aux loisirs de droit commun
- Actions de soutien et d'accompagnement personnalisé
- Actions de vigilance sur le plan administratif et de suivi de santé

Habitat groupé (champ médico-social) :

Résidence Guibert : 6 places, pour des personnes adultes présentant tout type de handicap. Des AMP se relaient du lundi au samedi matin à raison de 11 h par jour et 4 h le samedi.

Résidence Guibert : 18 rue Guibert - 35400 Saint-Malo
Tél. 06 19 14 44 95 • Courriel : res.guibert@pep35.org

Habitats groupés (Hors champ médico-social - avec participation financière) :

À Saint-Malo :

Résidence L'Ermitage : 6 places pour des personnes présentant un handicap psychique.
Une AMP est présente en soirée (17 h-20 h).

Résidence l'Ermitage : 22 rue des Buttes - 35400 Saint-Malo
Tél. 06 11 79 42 66 • Courriel : res.ermitage@pep35.org

À Dol-de-Bretagne :

Résidence Scissy : 6 places pour des personnes présentant un handicap psychique.
Une AMP est présente en soirée (17 h-20 h)

Résidence Scissy : 5 rue Charles Robert - 35120 Dol-de-Bretagne
Tél. 06 25 79 05 29 • Courriel : res.bellelande@pepe35.org

Centre d'Hébergement d'urgence ou temporaire

Associations qui proposent un accueil, un hébergement, une écoute, un soutien psychologique dans un cadre adapté pour des personnes sans domicile stable ou en situation d'exclusion.

AMIDS : 52 rue Monsieur Vincent - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 00 95

Le Goéland : 22 Avenue Jean Jaures - CS31765 - 35417 Saint-Malo
Tél. 02 99 56 72 07

Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale

Les centres d'hébergement ont pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Le Goéland : 22 avenue Jean Jaurès - CS 31765 - 35417 Saint-Malo Cedex • Tél. 02 99 56 72 07
AMIDS : 52 rue Monsieur Vincent - 35400 Saint-Malo • Tél. 02 99 21 00 95

TRANSPORT

Des avantages existent pour les personnes en situation de handicap "titulaires de la carte d'invalidité" dans les transports en commun : places réservées, tarif préférentiel pour le bénéficiaire et son accompagnateur

ADS SERVICE TRANSPORT HANDICAPÉS

Il permet à des personnes à mobilité réduite, avec ou sans fauteuil, de se déplacer en ville pour les raisons suivantes : loisirs, courses, déplacements administratifs, autres déplacements à caractère personnel...

Admission sur certificat médical.

Association de Développement Sanitaire Saint-Malo : 7 rue Abbé Huchet - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 40 03 40 • Fax : 02 99 40 55 84 • Courriel : saadsm@orange.fr • www.ads-agmad.fr

KEOLIS (SAINT-MALO AGGLOMÉRATION)

Le réseau kéolis développe l'accès aux transports urbains pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap sur Saint-Malo agglomération.

Des tarifs préférentiels (50% de réduction) sont proposés aux titulaires de la CMUC, de l'AAH, de l'ASPA sur présentation de leur carte de réduction établie au guichet gare TGV.

Keolis Saint-Malo agglomération : Impasse de l'Ablette - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 40 19 22 • www.kσμα.fr

TRANSPORT À LA DEMANDE

Les communautés de communes ou les communes peuvent proposer un service de transport à la demande pour desservir le territoire. Les services s'appellent "Gallo'bus à la Demande" ou "TADy cool"... Vous pouvez vous renseigner auprès de votre commune.

RÉSEAU ILLENOO (LE DÉPARTEMENT)

Le Département d'Ille-et-Vilaine favorise l'accessibilité au transport pour les personnes à mobilité réduite. La personne handicapée et son accompagnateur, sur présentation de la carte d'invalidité MDPH (taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%) bénéficient d'une réduction de 50%.

Illenoo-services, 16 place de la Gare, 35000 Rennes
Tél. 0 810 35 10 35 (service 0.05 €/mn+ appel)
Courriel : contact@illenoo-services.fr • www.illenoo-services.fr

SNCF

Les personnes en situation de handicap (taux d'invalidité de 80% et plus) ont la possibilité de bénéficier de réductions tarifaires pour leur accompagnateur en fonction des mentions portées sur leur carte d'invalidité. Renseignements : en gares et boutiques SNCF
Elles peuvent également disposer du service "Accès Plus" service national d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'au train pour les personnes en situation de handicap.

Le service "**Accès Plus**", Tél. 0 890 640 650 (0.12€/min) ou agence : 09 69 32 26 26
Courriel : accesplus@sncf.fr • www.accessibilite.sncf.com

ACTIVITÉS – LIEN SOCIAL

« Parce que chacun a besoin de se changer les idées, de s'oxygéner, de créer du lien avec d'autres personnes et de s'ouvrir sur la cité, voici des associations capables de répondre à ces besoins. »

Les groupes d'entraide mutuelle visent à rompre l'isolement et la solitude des adultes en situation de handicap psychique ou de mal-être. Ils constituent des espaces d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité. Sur le territoire du Pays de Saint-Malo, deux GEM :

GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) L'ECHAPPÉE

Le GEM l'Echappée propose diverses activités telles que : informatique, rédaction d'un journal, expression théâtrale, dessin, bricolage, remue-méninge, travaux d'aiguille, cuisine, petites balades, jeux de société, sorties nature, cinéma, randonnées, bar'ouf...

Pour les activités, l'association est ouverte du lundi au samedi, pour l'accueil du public, l'association est ouverte le mercredi après-midi de 14 h 30 à 16 h.

Association l'Échappée, 25 bis rue du Pérou - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 23 52 07 90 • Courriel : lechappee.gem@gmail.com

GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE LE SÉMAPHORE DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

Adhérer à l'association vous donne la possibilité de :

- Rencontrer les autres membres et l'équipe d'animation du mardi au samedi
- Venir prendre un café
- Participer aux différentes activités : ateliers bois et bricolage, cyberpause (informatique), sophrologie, jeux, cuisine, théâtre d'impro, bien-être, et sorties le week-end (parcs, concerts, expositions...).

< L'association étant gérée par ses adhérents, le programme mensuel (disponible sur demande) évolue en fonction des envies et besoins. Le premier pas est le plus dur, le reste suivra.>

Association Le Sémaphore de la Côte d'Émeraude : 20 rue des Glycines - 35800 Dinard
Tél. 02 99 16 05 18 • Courriel : gem.lesemaphore@yahoo.fr

LES CENTRES SOCIAUX

Un Centre Social est un lieu de vie, d'écoute, d'animation, d'activités, de services, d'apprentissages et d'initiatives pour les habitants. Ouvert à tous, il a pour mission de créer du lien social et de contribuer au "mieux vivre ensemble" dans son quartier, dans sa ville.

De nombreuses activités sont proposées par des professionnels ou des bénévoles.

À Saint-Malo : AMIDS - Centre social - Espace Bougainville 12 bis rue du Grand Passage
Tél. 02 99 81 57 89 • Courriel : centresocial.deladecouverte@wanadoo.fr
www.saint-malo.centres-sociaux.fr

À Dinard : Centre social - 55 rue des Minées • Tél. 02 99 46 47 70
Courriel : centre.social@ville-dinard.fr

SPORT ADAPTÉ CÔTE D'ÉMERAUDE

L'association Sport Adapté Côte d'Émeraude organise, développe, coordonne et contrôle la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap psychique.

Pratique des activités physiques et sportives (basket, badminton, tennis de table, football et escrime..).

Sport Adapté Côte d'Émeraude : Résidence l'Hermitage, 21 rue des Buttes - 35400 Saint-Malo
Tél. 06 09 31 32 34 • Fax : 02 99 56 13 70 • Courriel : sa.coteemeraude@free.fr

EMPLOI - FORMATION

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est attribuée à « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales ».

PÔLE EMPLOI

Apporte un appui à toute personne à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel pour favoriser son insertion, son reclassement ou sa promotion professionnelle. Les travailleurs handicapés s'inscrivent comme tout autre demandeur.

Agences Pôle Emploi

À Saint-Malo : 52 rue du Grand Jardin • Tél. 3949
À Combourg : 4 allée de Lohon • Tél. 3949

Cap Emploi (Pour les personnes ayant une RQTH)

À Rennes : 35 rue Jules Vallès - CS 16507 - 35065 Rennes Cedex
Tél. 02 23 44 82 30 • Fax : 02 23 44 82 33
(Permanence à la Maison des Services de Combourg)

POINT ACCUEIL EMPLOI

Accompagne la personne dans sa recherche d'emploi (inscription Pôle Emploi, actualisation, information sur les formations, les droits, aide à la rédaction de candidature, mise en lien avec les employeurs...).

Agences Pôle Emploi

À Cancale : 12 résidence Bel Event • Tél. 02 99 89 61 37 • Fax : 02 99 89 65 02
Courriel : pae.ville-cancale@orange.fr

À Dol-de-Bretagne : Espace social rue des Tendières • Tél. 02 99 80 93 12 • Fax : 02 99 80 98 73
Courriel : pae@cc-paysdoldebretagne.fr

À Pleine Fougères : 2 rue Villebermont • Tél. 02 99 48 58 19 • Fax : 02 99 48 62 22
Courriel : pae@cdc-baiedumontsaintmichel.fr

À Pleurtuit PAE intercommunal : 1 esplanade des Équipages Cap Émeraude • Tél. 02 23 15 13 24
Courriel : pae@cote-emeraude.fr

Maison de l'emploi (Mission locale et Pôle emploi)

À Combourg : 3 rue de la Mairie • Tél. 02 23 16 45 45 • Fax : 02 99 73 01 86
Courriel : maisonemploicombourg@laposte.net

SANTÉ AU TRAVAIL PAYS DE SAINT-MALO (STSM)

Le STSM est un acteur important pour accompagner et orienter la personne.

Une équipe pluriprofessionnelle assure le suivi des travailleurs et notamment les travailleurs en situation de handicap.

De la reconnaissance de travailleur handicapé au maintien dans l'emploi, les médecins du travail, et leurs équipes font en sorte de préserver la santé du travailleur.

Une assistante sociale de santé au travail est aussi à la disposition des salariés qui en ont besoin.

À Saint-Malo : 4-6 rue Augustin Fresnel B.P. 154 - 35408 Saint-Malo cedex

Tél. 02 99 81 12 22 • Fax : 02 99 82 07 05

À Pleurtuit : rue du Clos de l'Ouche - 35730 Pleurtuit • Tél. 02 99 46 13 36

À Dol-de-Bretagne : 7 bis Boulevard Deminiac - 35120 Dol-de-Bretagne • Tél. 02 99 48 22 62

MISSION LOCALE

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire. Nos conseillers accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes dans leurs recherches de formation ou d'emploi. Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle, un suivi individualisé et personnalisé est proposé à chaque jeune.

Des permanences sont organisées sur l'ensemble du Pays de Saint-Malo.

Mission Locale Du Pays de Saint-Malo : 35 avenue des comptoirs - BP17 - 35413 Saint-Malo Cedex

Tél. 02 99 82 86 00 • Fax : 02 99 82 62 85

Courriel : ml@mission-locale-st-malo.com

FIL ROUGE 35

- Accompagne les personnes présentant des troubles psychiques et demandeuses d'insertion ou de maintien en emploi en milieu ordinaire de travail.

- "Fil Rouge" est une mise en synergie des champs du médical, du social, de l'insertion professionnelle, et de l'entreprise.

- Accompagnement individuel pour des parcours vers et dans l'emploi, co-élaboration du projet, lien entre les étapes et les acteurs du parcours.

- Action à destination de l'environnement : sensibilisation et mobilisation des acteurs impliqués dans le parcours des personnes.

Fil Rouge : 1 rue Jean Coquelin - 35200 Rennes • Tél. 02 99 36 67 67 • Courriel : filrouge@filrouge-info
www.filrouge.info (permanences à Saint-Malo et Combourg).

LE TRAVAIL PROTÉGÉ : EN MILIEU ADAPTÉ

Les Établissements et Services d'aide par le Travail (ESAT) sont des structures de travail pour des personnes avec un handicap reconnu par la MDPH. De nombreux domaines professionnels y sont développés : travaux paysagers, restauration, menuiserie, métallerie, maintenance, hygiène des locaux, activités de sous-traitance industrielles...

Des possibilités d'hébergement et/ou d'accompagnement social y sont souvent associées.

Les ESAT répondant au handicap psychique sont répartis sur le territoire de Saint-Malo, Dol-de-Bretagne et de Châteauneuf.

À Saint-Malo et Dinard : ESAT Armor, 14 rue de la Ville Es Cour - CS 51847 - 35418 Saint-Malo Cedex
Tél. 02 99 21 50 50 • Courriel : accueil.asso@cat-armor.fr

À Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine : Les Ateliers du Domaine, rue Aunaie • Tél. 02 99 58 40 70
Courriel : contact@cat-domaine.fr

À Dol-de-Bretagne : ESAT Belle Lande, 7 rue Docteur Gringoire • Tél. 02 99 48 33 85
Courriel : esat.bellelande@adapei35.asso.fr

FORMATION

Le dispositif spécialisé de formation est destiné également aux travailleurs handicapés qui souhaitent améliorer leur niveau de qualification, se reconvertir, ou qui rencontrent des difficultés d'accès aux formations de droit commun. Le travailleur handicapé peut dans ce cas bénéficier, d'une formation professionnelle adaptée.

Association Régionale d'Éducation Permanente (AREP) : 7 rue de Salengro - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 82 82 34 • Fax. 02 99 82 43 85 • Courriel : arep.pays.st.malo@wanadoo.fr

Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) : 75 boulevard Gambetta
35400 Saint-Malo • Tél. 3936 • Fax : 02 99 40 14 34 • Courriel : dominique.de-poulpiquet@afpa.fr

CLPS L'enjeu compétences : ZAC du Mottais Ouest - Rue des Petits Bois - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 20 62 20 • Fax. 02 99 56 69 89 • Courriel : saint-malo@clps.net

GRETA : Lycée Maupertuis, 1 rue Pierre de Coubertin - BP 99 - 35407 Saint-Malo Cedex
Tél. 02 99 21 12 22 • Courriel : greta.agsaintmalo@ac-rennes.fr

Groupement Régional pour l'Accompagnement, la Formation et l'Insertion Concertée (GRAPHIC)
(À destination des jeunes) :
12, rue de la Donelière - 35000 Rennes • Tél. 02 99 87 54 00 • Fax : 02 99 36 61 14

MÉMO

Lined writing area with horizontal dotted lines.

MÉMO

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



REMERCIEMENTS

Au groupe de travail composé du SAVS l'Estran, du Centre Hospitalier, de l'Unafam et de l'Echappée pour leur participation active à la création de ce livret.

À l'ARS Bretagne et la Ville de Saint-Malo pour le soutien financier à l'édition de ce livret.

À l'Animation Territoriale de Santé pour la coordination de ce travail.